



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES de l'ÉTAT
BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES

Commission de suivi de site **SOLVALOR**

réunion du 13 décembre 2018

Compte-rendu

Mme Sandrine FLEURY, cheffe de bureau des procédures publiques au sein de la DCPAT et présidente de la commission de suivi de sites (CSS) SOLVALOR, ouvre la séance et excuse le secrétaire général retenu par d'autres obligations.

Les points suivants sont abordés en fonction de l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 18-10-2017

Aucune observation ni question sur le compte-rendu de la CSS du 18 octobre 2017 qui est donc adopté.

2) Présentation DREAL (actualités réglementaires, inspections)

La DREAL présente les éléments évoqués lors de la CSS de 2017, notamment le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, instruit suite au jugement d'annulation de l'acte d'autorisation initiale et présenté au CODERST de décembre 2017.

La DREAL fait part ensuite de l'actualité réglementaire relative à l'activité du site SOLVALOR, notamment les modifications de nomenclature et les obligations liées à ces modifications.

Enfin, la DREAL indique les visites d'inspection réalisées en 2018, une visite programmée sur le récolement des dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 22 octobre 2018, une visite inopinée avec un contrôle des terres réceptionnées et des sables et graves issus du traitement par lavage (contrôle par un laboratoire extérieur agréé) et une vérification du respect des horaires de déchargement des barges le 24 octobre 2018.

3) Présentation SOLVALOR du bilan d'activité 2017 et des suivis environnementaux

M. ROUSSEL, directeur général, présente le bilan d'activité 2017 du site SOLVALOR.

M. BELLEC, bureau d'études IDRA environnement, présente le bilan environnement 2017 du site SOLVALOR se déclinant en cinq grands domaines :

- la qualité des eaux souterraines (deux campagnes annuelles),
- la qualité des effluents aqueux rejetés en Seine (quatre contrôles en 2017),
- l'impact des rejets atmosphériques sur l'environnement (mesures de retombées),
- les mesures des niveaux sonores et le suivi des prélèvements d'eau.

La mairie de Sotteville les Rouen demande à l'exploitant si la période de crue de la Seine en janvier dernier a eu à une influence sur l'activité.

M. ROUSSEL explique que cela a une influence sur le trafic fluvial mais qu'il n'y a pas eu de souci particulier concernant l'activité du site.

La mairie d'Amfreville la Mivoie précise, suite à la présentation de M. BELLEC, qu'il y a effectivement moins de bruit dû à l'activité de déchargement mais que l'extension des horaires avec une activité d'engins débutant vers 5h00 du matin gêne les riverains de la commune qui sont revenus vers eux à ce sujet.

La mairie a également eu des retours suite au changement du bureau d'études réalisant les mesures de retombées atmosphériques deux fois par jour directement chez les riverains leur occasionnant une gêne.

M. BELLEC indique que cela vient de la nouvelle méthode de prélèvement qui n'est plus un simple placement de bandelettes (qui ne permettait pas d'avoir les résultats les plus pertinents) mais une méthode par pompe de prélèvement qui demande une vérification de l'alimentation deux fois par jour.

M. BELLEC va demander à l'ingénieur qui suit ces mesures d'informer les riverains.

Mme FLEURY demande confirmation auprès de M. BELLEC que les capteurs sont chez les riverains. Elle demande s'il existe des pompes avec une alimentation plus longue.

M. BELLEC explique que pour avoir une précision suffisante, il est nécessaire d'utiliser ce type de pompes et qu'elles sont placées chez les riverains pour éviter qu'elles soient vandalisées ou volées (ce qui arrive régulièrement lorsqu'elles sont placées sur le domaine public).

La DREAL indique que lors du contrôle inopiné, à 6h00 du matin côté rive droite, le bruit perceptible du côté d'Amfreville provenait de l'installation de lavage.

La mairie d'Amfreville la Mivoie précise que ce bruit est encore plus perceptible lorsque l'on monte sur le coteau ce qui explique que la ville de Sotteville les Rouen soit moins concernée.

M. ROUSSEL indique avoir remplacé des arbres de la station de lavage et avoir constaté une réduction de bruit.

L'association de riverains demande si des modifications conduisant à une augmentation du niveau sonore ont eu lieu depuis le mois d'août.

M. ROUSSEL indique qu'il n'y a pas eu de modification.

La mairie d'Amfreville la Mivoie questionne le GPMR sur le devenir des terres restées sur les terrains portuaires.

Le GPMR précise que ce point est en cours de travail avec la DREAL et propose qu'il soit à nouveau abordé lors de la prochaine CSS.

~~~~~

La prochaine CSS SOLVALOR aura lieu le lundi 9 décembre 2019.

L'ensemble de l'ordre du jour ayant été examiné, Mme FLEURY remercie les participants et lève la séance.

~~~~~

La séance a été levée à 10h15.

La présidente,


Sandrine FLEURY

La secrétaire,

Tiffany WEYNACHTER